



Dossier de surendettement

Par **Lysse**, le **15/03/2019** à **15:18**

Bonjour quand vous faites un dossier de surendettement pour effacement d'une dette et si c'est accepté, vous perdez vos droits auprès de votre banque, est-ce qu'ils vous enlèvent votre chéquier et votre carte bleue ? merci de me répondre cordialement

Par **youris**, le **15/03/2019** à **16:43**

bonjour,

quand vous déposez un dossier de surendettement, la commission examine votre situation et ce n'est que si votre situation financière est tellement dégradée qu'aucune mesure de traitement (plan de redressement ou mesures imposées) n'est envisageable.

dans la situation de surendettement, vous figurez dans un fichier géré par la Banque de France.

concernant les relations d'une personne surendettée avec sa banque, vous pouvez consulter ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22131>

[quote]

comme il est indiqué, la banque doit vous faire une offre de services spécifiques et vous proposer de nouveaux modes de paiement mieux adaptés aux contraintes budgétaires liées à votre situation de surendettement.

[/quote]

salutations